

COMPTE-RENDU

Président : Pierre Chevalier

Secrétaire : Frédéric Bivert

Élus :

Nombre de délégués :

en exercice : 102

présents : 76 (titulaires et suppléants)

votants : 89 (dont 13 pouvoirs)

PRÉSENTS (76) : Arfeuillère Christophe ; Arnaud Gérard ; Aubessard Anne-Marie ; Badia Maryse ; Barbe Gilles ; Barbe Patrice ; Bauvy Claude ; Beaumont Didier ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourroux Suzanne ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Brindel Stéphane ; Bringoux Jeanine ; Briquet Isabelle ; Brugère Philippe ; Bujon Marc ; Chaumont Michelle ; Chaveroux Mathieu ; Chevalier Aline ; Chevalier Pierre ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Coudert Nadine ; Coulaud Danièle ; Coutaud Pierre ; Cronnier Pierrick ; Delpy Daniel ; Detour Jean-Paul ; Fiancette Yoann ; Fonfrede Alain ; Gaertner Bernard ; Gautier Stéphanie ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Granet Henri ; Gruat Xavier ; Guitard Jean-Pierre ; Jabiol Monique ; Joly Daniel ; Jouve Nicolas ; Juillard Patrice ; Le Gall Nathalie ; Lepage Marie-Claude ; Loche Gérard ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Mathes Pierre ; Michelin Jean-Marc ; Michon Jean-François ; Miermont Dominique ; Montigny Pascal ; Padilla-Ratelade Marilou ; Pannetier Martine ; Pelat Philippe ; Pesteil Michel ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Picard Nadine ; Ratelade François ; Rebuzzi Franck ; Roche Philippe ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Jean-Pierre ; Saugeras Michel ; Sivade Alain ; Soulefour Marie-Christine ; Soulier Jean-Marc ; Talvard Françoise ; Tur Christophe ; Valibus Michèle ; Vimou Barbara ; Ziolo Eric ;

POUVOIRS (13) : Cornelissen Tony (pouvoir à Gilles Barbe) ; Delibit Sandra (pouvoir à Christophe Arfeuillère) ; Devallière Sébastien (pouvoir à Jean-Pierre Guitard) ; Galland Baptiste (pouvoir à Pierre Coutaud) ; Gantheil Robert (pouvoir à Philippe Roche) ; Jouve Patrick (pouvoir à Nadine Picard) ; Junisson Mady (pouvoir à Michèle Valibus) ; Le Royer Sandrine (pouvoir à Éric Ziolo) ; Mouty Samuel (pouvoir à Pierre Chevalier) ; Parrain Céline (pouvoir à Philippe Pelat) ; Ribeiro Sophie (pouvoir à Martine Pannetier) ; Sauviat Jean-Marc (pouvoir à Michel Pesteil) ; Ventadour Elisabeth (pouvoir à Françoise Talvard) ;

EXCUSÉS (13) : Bodin Jean-Marc ; Calla Tony ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Lacrocq Michel ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Prabonneau Sylvie ; Sénéjoux Jacques ; Urbain Jean-Yves ;

Convocation adressée le 1^{er} mars 2022 par Pierre Chevalier, président.
Séance publique tenue à Ussel, à 18 heures.

Sur proposition du président, Frédéric Bivert est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le procès-verbal détaillé du conseil communautaire du 30 septembre 2021.

À l'unanimité, le conseil communautaire approuve le retrait de l'ordre du jour du projet de centrale photovoltaïque à Thalamy, qui sera reporté à un autre conseil et l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

AIDE D'URGENCE EXCEPTIONNELLE VISANT A REpondre AUX CONSEQUENCES HUMANITAIRES DE L'INVASION RUSSE SUR LE TERRITOIRE DE L'UKRAINE VERSEE AU FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (FACECO) DU MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES (MEAE)

Le président explique qu'au-delà de la coopération décentralisée, basée sur une relation de long terme rythmée par des projets, les collectivités territoriales ont la possibilité d'agir en cas de crises humanitaires.

Les collectivités territoriales ont donc la possibilité de répondre aux crises humanitaires dans le monde (catastrophe naturelle, conflit, etc.) même si elles ne sont pas, au préalable, liées au pays touché.

En effet, la loi stipule : "si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire".

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) dispose d'un centre de crise et de soutien qui coordonne la réponse humanitaire française.

Parmi la palette des outils à sa disposition, l'un est dédié aux collectivités : le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

De ce fait, les membres du conseil communautaire ont donc décidé le déploiement d'une aide exceptionnelle de 34 626 euros visant à répondre aux conséquences humanitaires de l'invasion russe sur le territoire de l'Ukraine.

Cette aide sera transférée via le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales géré par le Centre de Crise et de Soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Le Président est habilité à signer tout acte permettant de mobiliser cette aide.

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 89	Pouvoirs : 13	Pour : 89	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **ACCORDE** une aide exceptionnelle de 34 626 € arrondie à 35 000 € qui sera versée au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO).

Le conseil communautaire prend acte des décisions du président.

Conformément aux sujets inscrits à l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Carole Picano, maire de Magnat l'Étrange, Daniel Delpy, maire de Valièrgues, Pierre Coutaud, maire de Peyrelevade qui, pour rappel, détient le pouvoir de Galland Baptiste, maire de Saint-Merd-Les-Oussines, Daniel Couderc, maire de Saint-Bonnet-Près-Bort, Michel Saugeras, maire d'Ambrugeat et Détour Jean-Paul, suppléant du maire de Saint-Merd-La breuille, quittent la séance.

La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :

Nombre de délégués :

- en exercice : 102*
- présents : 70 (titulaires et suppléants)*
- votants : 82 (dont 12 pouvoirs)*

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 12	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- PREND ACTE**, par le président, du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022.

2. COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

a) Désignation des représentants (modifications)

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 12	Pour : 82	Contre : 0	Abstentions : 2
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	------------------------

Le conseil communautaire :

- MODIFIE** la désignation du représentant suppléant de la commune de LIGINIAC dans la commission locale d'évaluation des charges transférées votée le 17 décembre 2020 et portée à la délibération n°2020-06-03a.

b) Règlement intérieur pour information

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 12	Pour : 82	Contre : 0	Abstentions : 2
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	------------------------

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du règlement intérieur de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MARKETING TERRITORIAL

3. PRÉSENTATION DU BILAN 2021 DE L'OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE

Présentation du bilan de l'office de tourisme par Philippe Brugère ; point à l'ordre du jour non soumis à délibération.

Dominique Miermont, maire de Neuvic, Nadine Picard, conseillère de la commune de Bort-Les-Orgues qui, pour rappel, détient le pouvoir de Jouve Patrick, conseiller de la commune de Bort-Les-Orgues, Danielle Coulaud, maire de Margerides et Pierrick Louradour, maire de Beissat quittent la séance.

La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :

Nombre de délégués :

- *en exercice : 102*
- *présents : 66 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 77 (dont 11 pouvoirs)*

4. AUTORISATION DE DEMANDE DE DÉFRICHE SUR LES TERRAINS DE SAINT-ANGEL

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la demande de défriche de terrains sur la commune de Saint-Angel pour une surface de 1 ha 65.

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

5. ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DES RÉGLEMENTS D'ATTRIBUTION DES AIDES OPAH-RR ET OPAH-RU

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement de l'aide aux propriétaires privés selon les modalités suivantes :

Nom	Prénom	PO / PB	SCI	Commune	OPAH	Aide attribuée au titre de	Montant de l'aide attribuée
JOUVE PINTON	Roseline	PO	/	Ussel	OPAH-RU	Lutte contre la vacance des logements	3 440,00 €
BAZETOUX	Cyrille	PB	SCI Bazetoux	Ussel	OPAH-RU	Dispositif de transformation (remise sur le marché d'un fonds de commerce vacant)	12 000,00 €
JARASSE	Alain	PO	/	Couffy-sur-Sarsonne	OPAH-RR	Lutte contre la vacance des logements	2 781,00 €
CHAMBOT	Gina	PO	/	Meymac	OPAH-RR	Lutte contre la vacance des logements	1 652,00 €
GUILLE	Nadège	PB	/	Lamazière-Basse	OPAH-RR	Lutte contre la vacance des logements	5 000,00 €
PREVOST	Bastien	PO	/	Neuville	OPAH-RR	Lutte contre la vacance des logements	2 569,00 €
BELLE	Marine	PO	/	Ussel	OPAH-RU	Lutte contre la vacance des logements	3 912,00 €

6. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI PORTÉ PAR LE SYTTOM 19

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** la mise en œuvre du projet d'extension des consignes de tri pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre, en 2022, les objectifs nationaux suivants :
 - 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France ;

- 65 % de recyclage de l'ensemble des déchets de papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous document afférent à cette délibération.

7. PROTOCOLE D'ACCORD AVEC EDF POUR LA CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DE THALAMY

Retrait de ce point à l'ordre du jour.

PROXIMITÉ ET CITOYENNETÉ

8. CAF : AVENANT À LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DES COMMUNES DE MEYMAC ET DE SARROUX-SAINT-JULIEN

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la rédaction d'un avenant à la Convention Territoriale Globale initiale pour intégrer les communes de Meymac et Sarroux-Saint Julien ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents et engager toutes les démarches s'inscrivant dans cette convention.

9. AVIS SUR LA RÉVISION 2020-2026 DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage élaboré pour six ans. Ce schéma doit prévoir les secteurs géographiques et les communes, ou établissements publics de coopération intercommunale, d'implantation des aires permanentes d'accueil, terrains familiaux locatifs et aires de grand passage ;
- **DEMANDE** à inscrire dans le schéma le besoin d'un soutien de la part des services de l'Etat dans le cadre de l'accueil de petits passages, pour le territoire de Haute-Corrèze Communauté.

RESSOURCES

10. VALIDATION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

Communication

a) CREATION DU PORTAIL TERRITOIRE – TRANCHE 1

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de création du portail territoire, pour un montant de 120 000€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France Service », avec un taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 100 000€ HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 40 000€ ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

b) DEVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION PAR L'INFORMATISATION.

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de développement de l'administration par l'informatisation, pour un montant de 17 120€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France Service », avec un taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 100 000€ HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 6 398€ ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

Développement économique et marketing territorial

c) AMÉNAGEMENT DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE – TRANCHE 2

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement des bureaux d'information touristique – tranche 2, pour un montant de 43 564.27€ HT ;

- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Construction ou rénovation locaux techniques, communaux ou communautaires », au taux minoré de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 350 000€ HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 17 425.71€ ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

d) AMÉNAGEMENT D'UN PARKING -CRÉATION DE 49 PLACES - COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'un parking de 49 places sur la commune de Monestier Merlines suite à l'implantation de la manufacture Merlines Maroquinerie, qui fait partie du Groupe TOLOMEI, pour un montant de 62 055.88€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « aménagements d'espaces publics – hors PAB », au taux minoré de subvention de 35%, plafonné à 150 000€ HT de dépenses éligibles, soit une subvention sollicitée de 21 719.56€ ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

Hygiène, sécurité et conditions de travail

e) ACQUISITION DE 3 DÉFIBRILLATEURS

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de 3 défibrillateurs, pour un montant de 4 851 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Défibrillateurs », au taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 4 000 € HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 1 600 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

Système d'information

f) ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de matériel informatique, pour un montant de 15 630 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France Service », au taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 100 000€ HT de dépenses éligibles, soit une subvention sollicitée de 6 252 €.
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires

g) RENOUELEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de renouvellement du matériel informatique, pour un montant de 27 958.55€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France Service », au taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 100 000€ HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 11 183,42 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

h) MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVEUR

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de mise en place d'un nouveau serveur afin d'encourager aux usages numériques qui est un des grands axes du projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté. Cette action se traduit par la mise en place d'un nouveau serveur pour l'authentification des utilisateurs ainsi que des licences d'accès pour un montant de 12 335.24€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France Service », au taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 100 000€ HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 4 934,10 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

11. VALIDATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2022

i) AMÉNAGEMENT D'UN PARKING -CRÉATION DE 49 PLACES - COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'un parking de 49 places sur la commune de Monestier Merlines suite à l'implantation de la manufacture Merlines Maroquinerie, qui fait partie du Groupe TOLOMEI, pour un montant de 62 055.88€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), au taux de subvention de 45%, soit une subvention sollicitée de 27 925.15€ ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

12. CRÉATION D'UN PORTAIL TERRITOIRE : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre à la société STRATIS (TOULON) dont la durée initiale est fixée à 12 mois à compter de sa notification et comprend trois reconductions de 12 mois soit 48 mois maximum ;
- **AUTORISE** le président à signer l'accord-cadre correspondant et tous les actes y afférents.

13. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs de la collectivité à compter du 11 mars 2022 comme suit :
 - création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

14. ADHÉSION À UN SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET PROFESSIONNELLE

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **ADHÈRE** au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19 ;
- **APPROUVE** les termes et la passation de la convention de partenariat dans le domaine de la médecine professionnelle et préventive ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le CDG 19 conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, ainsi que les éventuels avenants y afférents.

15. FRAIS DE DÉPLACEMENT : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION EN VIGUEUR

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** les modifications de la délibération concernant les déplacements à partir de la résidence familiale vers le lieu de missions et la condition d'indisponibilité de véhicule de service pour demander des indemnités kilométriques.

16. ADOPTION DE LA CHARTE INFORMATIQUE

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 66	Pouvoirs : 11	Pour : 66	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

- **APPROUVE** la charte informatique de Haute-Corrèze Communauté déjà approuvée en conseil communautaire le 26 septembre 2019 et qui nécessitait d'être mise à jour concernant les 3 points suivants :
 - L'utilisation du matériel,
 - La sécurisation de notre système d'information,
 - La mise en place de la téléphonie par IP.

La charte informatique de Haute-Corrèze Communauté constitue une annexe du règlement intérieur.

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil communautaire se déroulera le 14 avril 2022 à 18 heures à Ussel.
Procès-verbal établi à Ussel, le 11 mars 2022.

Le président

Pierre Chevalier

